

GROUPAMA D'OC
SERVICE VIE
TSA 32010
31131 BALMA CEDEX

UG : 12 CR : 46

LA POSTE

SD : 86500312729174B

634076 1221 359
C07 1/ 1 1



EARL LE PIC
REP PAR MR BESSOU LAURENT
151 ROUTE DE BAYOR
LE PIC
46250 MARMINIAC

001

**Objet : Groupama Nouvelle Vie
Echéancier de prélèvements**

Adhérent : M. BESSOU Laurent
Référence adhésion : **4N010756100X**
(A rappeler dans toute correspondance)

Nanterre, le 18 décembre 2025

Madame, Monsieur,

Vous avez autorisé Groupama Gan Vie à prélever sur votre compte bancaire les cotisations de l'adhésion numéro 4N010756100X au contrat Groupama Nouvelle Vie.

Les cotisations seront prélevées automatiquement tous les mois sur votre compte bancaire.

Vous trouverez, au verso, l'échéancier qui détaille les dates et les montants de vos prélèvements pour l'année 2026. Nous vous adresserons un nouvel échéancier de prélèvements au début de chaque année.

Votre Conseiller Groupama se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, aussi, n'hésitez pas à le contacter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur Assurances Individuelles

Georges Valente Monteiro



ECHEANCIER DE PRELEVEMENTS 2026 GROUPAMA NOUVELLE VIE

Assuré : M. BESSOU Laurent
Référence adhésion : **4N010756100X**
Date d'effet : mai 2023
Périodicité des cotisations : Mensuelle

Les montants tiennent compte d'une revalorisation du plafond annuel de la sécurité sociale de 2,04%.
Vos cotisations pour l'année 2026 sont mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Dates d'échéance	Montants prélevés le 05 du mois
01/01/2026	107,06 €
01/02/2026	107,06 €
01/03/2026	107,06 €
01/04/2026	107,06 €
01/05/2026	107,06 €
01/06/2026	107,06 €
01/07/2026	107,06 €
01/08/2026	107,06 €
01/09/2026	107,06 €
01/10/2026	107,06 €
01/11/2026	107,06 €
01/12/2026	107,06 €

Les informations contenues dans ce document sont basées sur les dernières informations publiées par la Commission des comptes de la Sécurité sociale. Il s'agit d'une estimation du plafond de sécurité sociale pour l'année 2026. Le taux de revalorisation définitif sera confirmé par la publication d'un arrêté au Journal officiel en fin d'année.

Les cotisations seront prélevées sur votre compte bancaire ouvert auprès de CRCAM NORD MIDI PYRENEES.

Titulaire	Etablissement	Guichet	N° de compte	Clé
EARL LE PIC	11206	00089	09166190000	07
	Code BIC	IBAN		
	AGRIFRPP812	FR76 1120 6000 8909 1661 9000 007		

Recommandations importantes

Nous vous invitons à contacter votre Conseiller Groupama pour toute demande de prestation, de renseignement ou pour tout changement :

- de domicile,
- de banque ou d'établissement,
- de succursale ou d'agence bancaire,
- de numéro de compte.



CREDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRENEES

Relevé de factures en EURO n° 7578587
Du 01.01.2026 au 31.01.2026

Votre agence

Salviac
8 Boulevard Hugon
46340 Salviac
Tél : 05 65 37 33 09
Fax : 05 65 27 55 91

00812 SBIL012 00891

Votre Conseiller

Romain Delesalle
Tel : 06 30 04 32 69

Vos contacts

Internet :
www.credit-agricole.fr/ca-nmp
Filservice : 098 098 18 18
(numéro non surtaxé)
Email : contact@ca-nmp.fr
Votre Appli : Ma Banque

E.A.R.L. LE PIC
LIEU DIT LE PIC
151 ROUTE DE BAYOR
46250 MARMINIAC

E.A.R.L. LE PIC,

Votre contrat n° 09166190000

003

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le détail des facturations de votre relevé.

Récapitulatif de la période du 01.01.2026 au 31.01.2026	N° facture	Montant HT	Dont montant soumis à TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Compte 09166190000 Factures prélevées		0,84		0,00 *		0,84
Compte 09166190000 Prélèvement du 31/01/2026	2603100015894	32,90		0,00 *		32,90
TOTAL PERIODE		33,74				33,74

* Exonération TVA, art 261C, 259B du code Général des Impôts.

Les opérations ci-dessous correspondent au détail des frais déjà imputés sur votre compte.

Date	Nature et n° de facture	Nbre	Montant HT	Dont montant soumis à TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
08/01	Intérêts débiteurs Période : 12/2025 Teg = 4,57% Facture N°2600800094748	1	0,84		0,00 *		0,84
	TOTAL		0,84				0,84

* Exonération TVA, art 261C, 259B du code Général des Impôts.



Les opérations ci-dessous ont été enregistrées sur votre compte et font l'objet d'un prélèvement global.

Date	Nature des opérations	Nbre	Montant HT	Dont montant soumis à TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
05/01	Offre Compte service Pro/agri Cscs Agri N2 Avec Oc Euribor	1	32,90		0,00 *		32,90
	TOTAL		32,90				32,90

* Exonération TVA, art 261C, 259B du code Général des Impôts.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, immatriculée au RCS de ALBI sous le n°444 953 830, dont le siège social est sis 219, avenue Francois Verdier 81000 ALBI, société de courtage en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 019 259, dont le N° d'Identifiant Unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme ADEME est le FR231317_01TOAZ.

005

CARTE BANCAIRE
a0000000421010
CB COMPTANT
LE 09-01-26 A 14-44-07
U EXPRESS
46SALVIAC
9240580
05008621428729
XXXXXXXXXXXX6430
A7B156F2E89F456A
282 001 218255 001359
16638

C @
No AUTO: 620552
MONTANT REEL 62.79 EUR

DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER

No reçu : 263293 C2 P4
Carburant : Gazole
Quantité : 39,27 Litres
Prix unit. TTC : 1,599€/L
TVA 20% : 10,47€
Prix total TTC : 62,79€



santé
famille
retraite
services

Midi-Pyrénées Nord

Rodez, le 22 décembre 2025

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL
82014 MONTAUBAN CEDEX 14

001642

Echéancier de Mensualisation
de l'année 2026

BESSOU LAURENT

Références : 1711147106029 NN2F 46 184

MONSIEUR BESSOU LAURENT
LIEU DIT ELS
LES BERTHOUX
46250 MARMINIAC



Important : Si un prélèvement ne peut être effectué pour insuffisance de provision sur votre compte, son montant sera ajouté à la mensualité suivante.

En cas de deuxième incident de paiement dans l'année, vous perdrez le bénéfice de la mensualisation pour l'année en cours (article R.731-66 du code rural).

Monsieur,

Vos cotisations sociales personnelles de l'année 2026 sont prélevées mensuellement.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, le calendrier et le détail des montants prélevés sur votre compte bancaire N°FR76 1120 6000 8904 0611 1100 127

sous la référence RUM ++13338B120022044 et ICS FR48ZZZ124761

DATES DE PRELEVEMENT			MONTANTS PRELEVES*
15	Janvier	2026	1 051,20 EUR
10	Février	2026	1 051,20 EUR
10	Mars	2026	1 131,20 EUR(1)
10	Avril	2026	1 051,20 EUR
11	Mai	2026	1 051,20 EUR
10	Juin	2026	1 051,20 EUR
10	Juillet	2026	1 051,20 EUR
10	Août	2026	1 051,20 EUR
10	Septembre	2026	1 051,20 EUR
09	Octobre	2026	1 051,20 EUR
13	Novembre	2026	1 051,20 EUR

(1) Echéance majorée de l'intégralité de la / des contribution(s) FMSE.

*Le montant total des échéances s'élève à 11 643,20 euros dont :

- 5 699,98 euros de cotisations sociales.
- 250,03 euros d'Indemnités Journalières AMEXA.
- 668,25 euros d'Assurance Accidents du Travail et maladies prof.
- 1 519,98 euros de Retraite Complémentaire Obligatoire.
- 792,00 euros de C.S.G non déductible.
- 2 243,01 euros de C.S.G déductible.
- 165,00 euros de C.R.D.S.
- 224,95 euros de formation professionnelle VIVEA.
- 80,00 euros de Contribution(s) FMSE 2026.

Dès que le montant de vos cotisations de l'année sera établi, vous recevrez un bordereau qui précisera les modalités de prélèvement du solde éventuel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

LE DIRECTEUR



Coopérative d'Insémination
Animale de Montauban

CIAM

110 Avenue Marcel Unal
82017 MONTAUBAN Cedex
Tél : 05 63 67 47 04
Email : ciam82@ciam82.com

Facture

EARL LE PIC
151 ROUTE DE BAYOR
LE PIC
46250 MARMINIAC

013

Numéro	Date	Code client	Date d'échéance	Mode de règlement
FA24252343	06/01/2026	46184005	20/01/2026	VX LE 07/05/2025

Référence : Prestations décembre 2025

Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT
IA	I1 02-12-25 BT n°DMT220 [FR4637854966:ONDE] x [HERCULE WA]	1,00	60,66	60,66
IA	I1 04-12-25 BT n°CLT230 [FR4637854873:4873 NIKIT] x [FRIAND]	1,00	60,67	60,67
IA	I1 04-12-25 BT n°CLT250 [FR4637854893:4893 NAVAR] x [FRIAND]	1,00	60,67	60,67
IA	I1 08-12-25 BT n°DLM240 [FR4637854750:4750 LUCY] x [FRIAND]	1,00	0,00	0,00
IA	I1 13-12-25 BT n°FMQ220 [FR4637854689:4689 JACYN] x [OREGON]	1,00	23,70	23,70
IA	I1 15-12-25 BT n°ANN240 [FR4637855026:PELUCHE] x [PARAGUAY]	1,00	72,04	72,04
IA	I1 24-12-25 BT n°CLR230 [FR4637854685:4685 JAVA] x [RIEUTHOR]	1,00	0,00	0,00

payé le 17/01/26
cheque n°3616354

Taux	Base HT	Montant TVA
5,50	277,74	15,28

Total HT	277,74
Total TVA	15,28
Total TTC	293,02
Net à payer	293,02 €

Papillon à découper et à joindre à votre règlement :

STATION INTERMARCHE
SAS CLEOU
ROUTE DE SALVIAC
46300 GOURDON
SIRET 38346426000017

TICKET CLIENT

ARTICLE	TVA	MONTANT
*Gasoil	3	€ 70.62
(POMP 3; 43.09 l * € 1.639/l) *		
TOT TTC		€ 70.62

CB EMV

Wynid - P400 USB
No.transaction: 046040
Date d'expiration: 31/10/29

CB EMV

TVA type	%	Net	Montant
3	20.00	€ 58.85	€ 11.77

24-01-2026 11:03:12 463 GMAN 2204110082
11-433041-90549433 1885

MERCI DE VOTRE VISITE
BONNE ROUTE

CARTE BANCAIRE
CREDIT AGRICOLE
AQUITAINE
a0000000421010
CB COMPTANT
LE 24-01-26 A 11-02-36
INTERMARCHE
GOURDON
46300
13306
2948785
38346426000017
*****6430
2bc6419686e87ebd
046 001 046040 001207
C
No AUTO: 145872
MONTANT

70.62 EUR

DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER
MERCI AU REVOIR
331817427000



AGENCE GOURDON
22 AVENUE GAMBETTA
46300 GOURDON
Tél: 05 65 41 06 36

Votre contact :
MME GARRIGUE MANON

Vos références :
N° client : 52034659
Compte 189183020

Cet avis est établi et reflète la situation de vos contrats à la date du 21/11/2025.
Les modifications de vos contrats postérieures à cette date ne figurent pas sur cet avis d'échéance et feront l'objet d'un avis d'opérations.
Retrouvez tous vos contrats sur votre espace client Groupama : www.groupama.fr

EARL LE PIC
REP PAR MR BESSOU LAURENT
151 ROUTE DE BAYOR
LE PIC
46250 MARMINIAC

020

Facture n° 00052003F260001614

VOS CONTRATS

Cotisations en Euros TTC

Vos assurances professionnelles

DOMMAGES AUX BIENS PROFESSIONNELS - Contrat n°418979860003	2 145,44
RESPONSABILITE CIVILE AGRICOLE - Contrat n°418979860014	419,01
DOMMAGES ANNEXES BIENS PROFESSIONNELS - Contrat n°418979860001	99,48

Vos véhicules

CITROEN BERLINGO I EM-820-NB - Contrat n°418979860010 Bonus /Malus : 0,50	426,73
YAMAHA GRIZZLY IRS 4X4 1156 KJ 46 - Contrat n°418979860011 Bonus /Malus : 0,50	333,31

Vos tracteurs, engins et matériels

CASE 95 9584JK46 - Contrat n°418979860004 Coeff. de responsabilisation : 1,00	326,04
NEW HOLLAND 85 7446JV46 - Contrat n°418979860005 Coeff. de responsabilisation : 1,00	326,04
CASE IH CVX150 AG-192-XK - Contrat n°418979860006 Coeff. de responsabilisation : 1,00	502,28

Suite des contrats en page 3

VOTRE NOUVEL ECHEANCIER

A compter du 01/01/2026, pour l'ensemble de vos contrats

26/01/2026	1 788,95 €
27/04/2026	1 788,81 €
27/07/2026	1 788,81 €
26/10/2026	1 788,81 €

VOTRE MOYEN DE PAIEMENT

PRELEVEMENT TRIMESTRIEL AU 25

IBAN : FR76 1120 6XXX XXXX XXXX 9000 0XX
RUM : ++IAGOC1063983420131012

CRCAM NORD MIDI PYRENEES
EARL LE PIC

ICS : FR87ZZZ402643

Vos tracteurs, engins et matériels (suite)

DEUTZ FAHR AGFARM100 6708KN46 - Contrat n°418979860007 Coeff. de responsabilisation : 1,00	389,65
NEW HOLLAND T595 GE-268-QC - Contrat n°418979860008 Coeff. de responsabilisation : 1,00	496,75
PARC DE MATERIELS TRACTES/PORTES - Contrat n°418979860013	593,43
AMBROUSSET r19 ATTENTE - Contrat n°418979860015 Coeff. de responsabilisation : 1,00	179,24

Votre assurance santé et prévoyance

PREVOYANCE INDIVIDUELLE CAPITAL SANTE - Contrat n°418979860012 BESSOU LAURENT	726,26
PREVOYANCE INDIVIDUELLE CAPITAL SANTE - Contrat n°418979860012 COTISATION GROUPAMA GAN VIE	191,72

VOTRE COTISATION ANNUELLE**7 155,38 € TTC**

Dont taxes et contributions	726,29
-----------------------------	--------

Votre cotisation inclut l'avantage suivant :**AVANTAGE AUTO -7%**



0194 414 A 40004

CERFRANCE
LOT

AGC du LOT

0 AVENUE JEAN-JAURES
CS 60199 46004 CAHORS CEDEX 9

0565232230

0565232239

05089

023

SD : 86501822711373H



LA POSTE

6131
6 △



FACTURE

Date : 02/10/2025 Pièce n° : **00260000481**

Dossier suivi par : LEA DESSAINT

EARL LE PIC
151 ROUTE DE BAYOR
46250 MARMINIAC

DESIGNATION	QUANTITE	UNITE	P.U. H.T.	TVA	MONTANT H.T.
PRESTATIONS COMPTABLES 2025					
Exercice : du 01/01/2025 au 31/12/2025					
Comptes annuels et accompagnement (ARANT)	1,00	U	3 492,00	20,00%	3 492,00
Saisie des factures par l'AGC					
Clôture/établissement des comptes annuels					
BA, réel					
TVA - liasse et déclarations fiscales					
Conseil d'entreprise et de gestion niveau NAVIGATION					
Suivi sociétaire standard					

Échéancier :

RIBELLE ECHEANCE

DATE

Montant TTC

Chèque ou autre	28/10/2025	1 047,60
Chèque ou autre	28/01/2026	1 047,60
Chèque ou autre	28/04/2026	1 047,60
Chèque ou autre	28/07/2026	1 047,60

payé le 25/10/2025 chèque n° 8727212
payé le 25/01/2026 chèque n° 8614357

TVA	BASE H.T.	TAUX	MONTANT TVA
VN	3 492,00	20,00	698,40

Montant total TTC : 4 190,40 €

NET A PAYER : 4 190,40 €

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

CLIENT : AGC46 / 05089 / PE
FACTURE : 00260000481 du 02/10/2025
NET A PAYER : 4 190,40 €

TVA acquittée sur les encaissements.

Passé le délai de 1 mois application d'intérêts de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Pas d'escompte pour paiement comptant.

« Aux termes des Art. L. 441-6I al.12 et D. 441-5 al.12 du code du commerce - Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement. »

SAS Clinique Vétérinaire UNIVET Gourdon Les Fauvettes

Route de Salviac
BP 40009
46300 GOURDON

Téléphone : 05.65.41.01.12

Courriel : veterinaire.gourdon@univet.fr

Facture

Pièce N° : F 21415

Le 31/12/2025

Code client : 30

N°intracommunautaire client :

EARL LE PIC

D

LE PIC

151 ROUTE DE BAYOR

46250 MARMINIAC

024

(NF203) F 384 YCn3 Vetocom v.9.08C

Chère cliente, cher client

Nous vous informons qu'en raison de l'augmentation constante des créances impayées, et dans un souci de préserver l'équilibre financier de notre entreprise, nous vous demandons de régler les factures dans un délai ne dépassant pas 3 mois.

Nous restons naturellement à votre disposition pour discuter de solutions de paiement adaptées à votre situation.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre coopération.

ATTENTION A PARTIR DU 1er AVRIL 2025 CHANGEMENT DE COORDONNEES BANCAIRES POUR LES PAIEMENTS PAR VIREMENT

Page: 1

Désignation	Taux	Prix Unité H.T.	Qté	Montant H.T.
- Bon du 19/12/2025 N° : 288940 /				
VISITE + DEPLACEMENT	20,00	56,67	1,00	56,67
INJECTION GENIXINE20ML	20,00	19,00	1,00	19,00
HISTACLINE CLAS 250 ML	20,00	67,25	0,20	13,45
HISTACLINE CLAS 250 ML	20,00	67,25	1,00	67,25
INJECTION 1 VACCIN BOVIN	20,00	1,67	19,00	31,73
HEPIZOVAC LA DOSE	20,00	5,08	19,00	96,52
BOVALTO RESPI 3 50 ML (25 DOSES) INJECTIONS GRATUITES	20,00	189,92	2,00	379,84
TOLFINE 50 ML 50 ML - GTIN : 03605870001330	20,00	53,67	1,00	53,67
DEXALONE SOLUTION FL 50 ML INJECTION 10ML	20,00	19,50	0,20	3,90
Sous-total : 722.03 H.T. 866.43 T.T.C.				
Pour des bovins N° EDE: 46184005 date de dernière visite : 22/01/2021				
- Bon du 23/12/2025 N° : 288895 / R				
MASTIJET BTE 20 INJ - GTIN : 08713184056603	20,00	95,75	1,00	95,75
SEPTOTRYL INJ FL 250 ML - GTIN : 03605870001118	20,00	54,75	1,00	54,75
Sous-total : 150.5 H.T. 180.6 T.T.C.				

payé le 25/02/26
cheque n° 3614358

SAS Clinique Vétérinaire UNIVET Gourdon Les Fauvettes

Route de Salviac
BP 40009
46300 GOURDON

Téléphone : 05.65.41.01.12

Courriel : veterinaire.gourdon@univet.fr

Facture

Pièce N° : F 21415

Le 31/12/2025

Code 30

EARL LE PIC D

46250 MARMINIAC

Page: 2

Taux	Base	TVA	Taux	Base	TVA
20,00	872,53	174,51	0,00		
0,00			0,00		
0,00			Autre		

Total honoraires H.T. 107,40

N° de TVA intracommunautaire : FR70503027534

Total H.T. 872,53
Tva 174,51
Total T.T.C. 1 047,04

Total à Payer	1 047,04 €
---------------	------------

Dans le cadre de la loi N° 92-1442 du 31 décembre 1992, nous vous précisons que tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'une pénalité égale à une fois et demi le taux de l'intérêt légal.

Une indemnité forfaitaire de 40 € sera due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

COORDONNEES BANCAIRES POUR LES PAIEMENTS PAR VIREMENT:

N° IBAN: FR76 1910 6006 9644 7125 6769 182 BIC: AGRIFRPP891
MERCI DE PRECISER LE N° DE FACTURE ET VOTRE NOM

SAS Clinique Vétérinaire UNIVET Gourdon Les Fauvettes Route de Salviac BP 40009 46300 GOURDON France

Coupon à joindre au règlement

C 30

EARL LE PIC D

Pièce N°: F 21415

Total à payer: 1047.04 €

N° ORDRE 50321

SIRET : 50302753402097 - RCS CANNES 5030



Siège Social

6 Rue Beausoleil 47500 MONSEMPRON LIBOS

☎ 05.53.40.91.60 - contact@sodepacc.fr

SAS au capital de 348 750 euros

SIRET : 341 518 074 00024 - RCS AGEN - APE 4621 Z

OS : N° 46264 - TVA FR76 341 518 074

N° AGREMENT BIO : FR - BIO - 16

N° AGREMENT PHYTO : 4700008

« Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs Professionnels et non Professionnels »

IBAN : FR76 4097 8000 8014 6036 8700 153 - SWIFT : BSPFFRPPXXX

FACTURE

Numéro 02-2025-63835

EARL LE PIC EARL

Mr BESSOU Laurent

151 ROUTE DE BAYOR

Le Pic

46250

MARMINIAC

Client : 10006222

Date : 31/12/25

N° SIRET 40325753800013

N° TVA FR72403257538

Date	N° de CDE	N° BL	Désignation Article	CDT	UV	Quantité	Prix Unit. Net	Montant H.T.	TVA
16/12/25	36762	257536	ORGE PRINTEMPS PLANET VIB	500MG	DO	40,000	21,00	840,00	1
16/12/25	36762	257536	RISTOURNE CRIV 2019 DOSE	DO	UN	40,000	-1,12	-44,80	4
16/12/25	36762	257536	RPD ORGE PRINTEMPS PLANET VIB	500MG	DO	40,000	0,03	1,20	1
16/12/25		257536	RGI RODILLO DIPLO	10KG	KG	50,000	3,55	177,50	1
Lot : NL33013620 Qté : 50,000									
16/12/25		257536	ORGE PRINTEMPS PLANET VIB	500MG	DO	2,000	21,00	42,00	1
16/12/25		257536	RPD ORGE PRINTEMPS PLANET VIB	500MG	DO	2,000	0,03	0,06	1
16/12/25		257536	RISTOURNE CRIV 2019 DOSE	DO	UN	2,000	-1,12	-2,24	4
payé le 25/01/26 cheque n°3616359									
TOUTE L'EQUIPE VOUS SOUHAITE UNE EXCELLENTE ANNEE 2026									

Ventilations en Euros par type de produits

Aliments
Matériels de cave
Espaces verts
Engrais
Ficelles plastiques
Plasticulture
Magasin
Oligos
Phytosanitaires
Semences
Matériels de vigne
Céréales
Matériels

1059,5

TVA	TAUX	MONTANT HT	MONTANT TVA
1	5,500	1060,76	58,34
4	0,000	-47,04	0,00
NET A PAYER			1072,06

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L 441-6 est fixé à 40 €

ECHEANCE MODE DE REGLEMENT

31/01/26 Chèque

Nos factures sont payables à l'échéance. En cas de non règlement à l'échéance, il sera dû en sus une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal. Clause de réserve de propriété : loi 80-335 du 12 Mai 1980

Conditions générales de vente au verso